

CA14 08 0574

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 octobre 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

À 19 h 30, la séance générale est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 19 h 30, reprise de la séance générale du Conseil d'arrondissement du mardi 7 octobre 2014 ajournée à 19 h 30.

CA14 08 0575

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 octobre 2014.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 7 octobre 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0576

Soumis procès-verbaux de la séance générale et de la séance spéciale du 2 septembre 2014.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale et de la séance spéciale du 2 septembre 2014 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA14 08 0577A

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Michel Forté, 222, rue Varry :

- Avis d'infraction : il a entaillé ses érables pour un usage familial. Il n'endommage pas les arbres. Il conteste le règlement.
- Émondage d'arbre : des branches mortes laissent tomber des morceaux et endommagent le véhicule. Est-ce normal de ne pas avoir eu satisfaction depuis 18 mois?
- Déneigement : le règlement stipule qu'il est interdit de déposer la neige dans la rue sauf en cas de force majeure. Les entrepreneurs poussent la neige dans la rue et c'est la Ville qui doit en supporter les coûts.

Réponse (Alan DeSousa) : il demande des adresses précises pour faire le suivi.

Le 7 octobre 2014

Madame Marie Barrette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Lors de la rencontre avec la STM, 16 points furent soulevés par le Comité contre le bruit. Aucune réponse.

Réponse (Francesco Miele) : la première lettre a reçu une réponse. Le comité a rétorqué. C'est un Work In Progress. La plantation d'arbre s'est faite.

- L'arrondissement peut-il intervenir pour la construction d'un mur anti-bruit?

Réponse (Alan DeSousa) : on ne peut pas.

Monsieur Philippe Dorget, du 331, rue Bleignier :

- Il a demandé un marquage sur Muir et Côte-Vertu et Sainte-Croix sur Côte-Vertu.

Réponse (Alan DeSousa) : la demande sera soumise.

Monsieur Jacques Ruest, du 750, rue Parent :

- Madame Biron est la doyenne des affaires publiques au Québec.
- Il fait des commentaires sur la taille des érables.
- Projet de loi 3 sur les régimes de retraite : il demande l'aide du conseil.

Réponse (Alan DeSousa) : l'assemblée annuelle est le 15 octobre prochain.

Monsieur Salim Djati, du 1435, rue Crevier :

- Il est gestionnaire de Metcap.
- Gestion des déchets domestiques : les résidents jettent les déchets 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et la Ville ramasse deux fois par semaine. Il demande de travailler sur la sensibilisation des citoyens. La situation va se dégrader avec la venue de la neige.

CA14 08 0577B

À 20 h 10, la séance générale du Conseil d'arrondissement du mardi 7 octobre 2014 est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 20 h 30, ladite séance reprend.

CA14 08 0578

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500020) :

CONSIDÉRANT	que la <i>Semaine de la citoyenneté du Canada</i> aura lieu du 13 au 19 octobre 2014 ;
CONSIDÉRANT	que la <i>Semaine de la citoyenneté du Canada</i> reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
CONSIDÉRANT	que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
CONSIDÉRANT	que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;
CONSIDÉRANT	que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 13 au 19 octobre 2014 <i>Semaine de la citoyenneté du Canada</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le 7 octobre 2014

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

CA14 08 0579

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500022) :

- CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
- CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 18 au 25 octobre 2014 *Semaine des bibliothèques publiques* dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

CA14 08 0580

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500021) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 18 au 26 octobre 2014 *Semaine québécoise de réduction des déchets* et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour d'octobre deux mille quatorze.

CA14 08 0581

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1144500023) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 19 au 25 octobre 2014 a été désignée *Semaine nationale Parents-Secours au Canada* et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;

Le 7 octobre 2014

CONSIDÉRANT	que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;
CONSIDÉRANT	qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 25 octobre 2014 <i>Semaine nationale Parents-Secours</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce septième jour du mois d'octobre deux mille quatorze.

CA14 08 0582

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673022 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser des travaux de reconstruction d'une partie du parc Decelles.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour réaliser des travaux de reconstruction d'une partie du parc Decelles.

ADOPTÉ.

CA14 08 0583

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'entretien environnemental des espaces verts pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'entretien environnemental des espaces verts pour trois ans (2015-2017).

ADOPTÉ.

CA14 08 0584

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien horticole pour deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Le 7 octobre 2014

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien horticole pour deux ans.

ADOPTÉ.

CA14 08 0585

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560006 relatif au lancement d'un appel d'offres public des travaux d'élagage d'arbres pour deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux d'élagage d'arbres pour deux ans (2015-2016).

ADOPTÉ.

CA14 08 0586

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673026 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadian National (CN).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable et piétonne afin de relier le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadian National (CN).

ADOPTÉ.

CA14 08 0587

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison des fleurs annuelles pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison des fleurs annuelles pour l'année 2015.

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0588

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560007 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 850 arbres à divers endroits pour l'année 2015.

CA14 08 0589

Soumis sommaire décisionnel numéro 1141560008 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques pour l'année 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des bassins aquatiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2015.

CA14 08 0590

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146121005 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2015.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications 2015.

ADOPTÉ.

CA14 08 0591

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels visant le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID, pour le projet de gestion intégrée des documents, dans le cadre des priorités de l'arrondissement.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

Le 7 octobre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division du Greffe et ressources matérielles de la Direction des services administratifs, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels visant le développement de fonctionnalités spécifiques sur le logiciel IntelliGID, pour le projet de gestion intégrée des documents, dans le cadre des priorités de l'arrondissement.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - un représentant de la Division des ressources financières et matérielles
 - un représentant de la Division des ressources informationnelles
 - un représentant de la Division des études techniques et de l'ingénierie
 - un représentant de la Direction des services administratifs et greffe

ADOPTÉ.

CA14 08 0592

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818016 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes pour trois ans - Demande de soumissions numéro 14-13886.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Sac Drummond inc.	46 837,95 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Sac Drummond inc.** le contrat pour l'achat de sacs de papier pour la collecte des résidus verts et des feuilles mortes pour trois ans, soit pour les années 2014 à 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 19 août 2014, totalisant la somme de 46 837,95 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818016 : 42 249,15 \$) :
2430.0010000.304704.04331.54503.014470.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0593

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679016 relatif à l'octroi d'un contrat pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest, pour une période de cinq ans - Demande de soumissions 14-13815.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix annuels soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	Secteur 1 (N14-01)	Secteur 2 (N14-02)
Groupe IMOG inc.	632 016,37 \$	--
Ramcor Construction inc.	640 357,70 \$	669 817,72 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	--	751 562,33 \$
Roxboro Excavation inc.	657 040,37 \$	--
Construction Urbex inc.	670 514,83 \$	774 743,63 \$
Les Entreprises K.L. Mainville inc.	728 262,51 \$	--
Pavages D'Amour inc.	968 877,89 \$	860 148,44 \$

Le 7 octobre 2014

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe IMOG inc.** le contrat pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest 1 (N14-01), pour une période de cinq ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 août 2014, totalisant la somme de 3 160 081,84 \$.
- 2.- D'octroyer à la firme **Ramcor Construction inc.** le contrat pour le déblaiement et le déneigement du secteur industriel ouest 2 (N14-02), pour une période de cinq ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 août 2014, totalisant la somme de 3 349 088,61 \$.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679016 : 5 872 267,50 \$) :

2430.0010000.304716.03121.54504.014408.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0594

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679017 relatif à l'octroi de contrats pour le service de remorqueuses desservant les huit secteurs de déneigement et les secteurs déneigés par les chargeurs sur roues pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 - Demande de soumissions 14-13820.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Soumissionnaire	Nombre de remorqueuses	Taux horaire 2014/2015	Taux horaire 2015/2016	Taux horaire 2016/2017
9272-4277 Québec inc.	2	65 \$	65 \$	67 \$
Les déneigements et Remorquages S.M.G.R.	3	70 \$	70 \$	75 \$
Remorquage Sto Speed	2	70 \$	75 \$	80 \$
9273-5893 Québec inc.	2	85 \$	85 \$	85 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Sous la supervision de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics :

- 1.- D'octroyer à la firme **9272-4277 Québec inc.** un contrat pour la location de deux remorqueuses desservant les huit secteurs de déneigement et les secteurs déneigés par les chargeurs sur roues pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 25 août 2014, totalisant la somme de 113 250,37 \$.
- 2.- D'octroyer à la firme **Les Déneigements et Remorquages S.M.G.R.** un contrat pour la location de trois remorqueuses desservant les huit secteurs de déneigement et les secteurs déneigés par les chargeurs sur roues pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 18 août 2014, totalisant la somme de 185 397,19 \$.

Le 7 octobre 2014

3.- D'octroyer à la firme **Remorquage Top Speed** un contrat pour la location de deux remorqueuses desservant les huit secteurs de déneigement et les secteurs déneigés par les chargeurs sur roues pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 août 2014, totalisant la somme de 129 346,88 \$.

4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679017 : 386 063,10 \$) :

2430.0010000.304716.03121.55205.014741.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0595

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673027 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'installation d'un système d'accès par cartes magnétiques aux Ateliers municipaux - Demande de soumissions numéro14-018.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Protect-IP Solutions Globales	172 992,98 \$ (corrigé)

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Protect-IP Solutions Globales** le contrat pour les travaux d'installation d'un système d'accès par cartes magnétiques aux Ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 27 août 2014, totalisant la somme de 172 992,98 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2. D'autoriser un virement budgétaire de 87 000 \$.

3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1146673027) :

6430.3009003.801150.03103.57201.000000.0000.124618.000000.21025 123 627,10 \$

6430.3005745.801150.03103.57201.000000.0000.124618.000000.21025 32 417,47 \$

ADOPTÉ.

CA14 08 0596

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378018 relatif au paiement des redevances à la Commission des services électriques de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

ATTENDU que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a le mandat de planifier, de concevoir et de mettre en oeuvre les infrastructures souterraines nécessaires à l'enfouissement des fils électriques et de télécommunication partout sur le territoire montréalais et d'en assurer la gestion et l'entretien;

ATTENDU que chaque année, la CSEM facture à l'arrondissement les services rendus sur son territoire, les redevances standards de construction et d'entretien pour les nouveaux projets ainsi que les projets antérieurs;

ATTENDU que le montant recevable par l'arrondissement est de 64 311,65 \$;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser une dépense de 64 311,65 \$ en faveur de la Commission des services électriques de Montréal pour les redevances de la période du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Le 7 octobre 2014

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378018 : 64 311,65 \$) :

2430.0010000.304747.03003.55204.010404.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0597

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146673018 relatif à la ratification d'une dépense pour les travaux du système d'éclairage des terrains de soccer au parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080615 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et octroyant un contrat de 348 443,67 \$ à la firme Site Integration Plus inc. pour les travaux du système d'éclairage du terrain de soccer au parc Philippe-Laheurte (soumission 13-031);

ATTENDU que des travaux d'excavation supplémentaires ont été nécessaires pour localiser les conduits existants sur les terrains de soccer afin de passer le câblage requis;

ATTENDU les coûts supplémentaires et un dépassement de budget de 10 713,05 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier une dépense de 10 713,05 \$ en faveur de Site Integration Plus inc. pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat pour les travaux du système d'éclairage des terrains de soccer au parc Philippe-Laheurte, majorant ainsi le montant du contrat de 348 443,67 \$ à 359 156,72 \$.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA146673018: 9 663,47\$) :

6101.7713014.801150.07165.57201.000000.0000.149808.000000.15030

ADOPTÉ.

CA14 08 0598

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143679018 relatif à une dépense en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro 1145331003 relatif aux à des ententes-cadres avec les firmes Sifto Canada Corp, Technologie de dégivrage Cargill et Mines Seleine d'une durée approximative de huit mois pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées – Appel d'offres 14-13521;

ATTENDU que le sommaire décisionnel 11445331003 sera soumis au Comité exécutif le 22 octobre, au Conseil municipal le 27 octobre et au Conseil d'agglomération le 30 octobre 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 1 053 814,86 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées, sous réserve de l'acceptation des contrats par la Commission d'examen des contrats, et de leur acceptation par le Comité exécutif, le Conseil municipal ainsi que le Conseil d'agglomération.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1143679018 : 950 570,79 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0599

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818015 relatif au renouvellement de la convention avec VertCité pour le maintien du programme Éco-quartier Saint-Laurent pour trois ans.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080646 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et renouvelant l'entente avec VertCité pour l'année 2014;

ATTENDU que l'organisme VertCité (anciennement le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien-être en Environnement (CRABE)) gère le programme depuis 2004 et travaille en concertation et en collaboration avec les citoyens et les organismes du milieu afin de mettre en oeuvre des actions de sensibilisation auprès des citoyens, des institutions et des commerces de Saint-Laurent pour développer des projets en développement durable;

ATTENDU que l'organisme a réalisé avec satisfaction la programmation prévue dans le plan d'action et est bien implanté au sein de la population;

ATTENDU que le renouvellement de la convention avec VertCité permet de conserver l'expertise qui a été développée et s'inscrit dans les objectifs du Plan local de développement durable de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler l'entente avec VertCité pour trois ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.
- 2.- D'approuver une subvention totale de 420 000 \$ à VertCité.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140818015 : 420 000 \$) :

2430.0010000.304748.04353.61900.016207.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0600

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1120175001 relatif à une modification à apporter à la résolution numéro CA12 080511 relative au contrat octroyé à CIMA+ pour les services professionnels pour l'inventaire du patrimoine arboricole (soumission 12-046).

ATTENDU la résolution numéro CA12 080511 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 juillet 2012, modifiée par la résolution numéro CA12 080587 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 août 2012;

ATTENDU les recommandations du vérificateur général relatives à l'utilisation du surplus affecté pour autres fins;

ATTENDU le certificat du trésorier addenda numéro CTA1120175001 daté du 2 octobre 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier le paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« 2.- D'autoriser l'affectation du surplus affecté pour autres fins et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120175001 : 660 842,51 \$) :

2430.0012000.304766.07163.56509.015019.0000 »

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0601

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231012 relatif à la prolongation de la date de fin des travaux prévue au contrat octroyé à Unigertec inc. pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080408 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 20 juin 2013 et octroyant un contrat de 50 280 899,31 \$ à Unigertec inc. pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU que ledit contrat prévoit une date de fin des travaux au 20 décembre 2014;

ATTENDU les conditions environnementales rencontrées lors de l'excavation de masse, soient la présence de roc et la variabilité du niveau de celui-ci, et en raison de l'impact sur le type de fondation du bâtiment;

ATTENDU les articles 5.1.5.2 du cahier des clauses administratives générales et 5.1.5.5 du cahier des clauses administratives spéciales des documents contractuels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prolonger au 9 février 2015 la date de fin des travaux prévue au contrat octroyé à Unigertec inc. pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent

ADOPTÉ.

CA14 08 0602

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144378024 relatif à une modification accessoire au contrat accordé à Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent (soumission 11-11942).

ATTENDU la résolution numéro CE12 0774 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 30 mai 2012 et approuvant un projet de convention par lequel Les Services Exp inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent, pour une somme maximale de 293 789,87 \$;

ATTENDU la résolution numéro CM13 0223 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 18 mars 2013 et acceptant l'offre de l'arrondissement de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal;

ATTENDU qu'il a été constaté que le mandat octroyé à la firme Les Services Exp inc. ne comportait pas la préparation d'un manuel d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de rétention (noues, bassins de rétention, ou autres) et les ouvrages de contrôle (chambre de régulation, station de pompage ou autres) ainsi que l'intégration dans les infrastructures de la rue de l'Éco-campus Hubert-Reeves des matériaux innovateurs qui pourront servir de base pour un futur secteur intelligent;

ATTENDU que le mandat de la firme Les Services Exp inc. ne comportait pas de provision pour imprévus ou une contingence;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une modification accessoire de 61 971,53 \$ au contrat de 293 789,87 \$ accordé à la firme Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent, majorant ainsi le contrat à 355 761,40 \$ (soumission 11-11942)

Le 7 octobre 2014

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1144378024 : 55 900,07 \$) :

6101.7712008.801150.04161.54301.000000.0000.145830.000000.12010.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0603

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299032 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien aux actions de concertation locale en développement social pour l'année 2014.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1140299032 : 15 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0604

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142050009 relatif à une demande d'aide financière du comité de Ringuette de Saint-Laurent inc. à l'occasion de son 30e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la politique d'octrois aux organismes pour la célébration d'un anniversaire de fondation ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'octroyer une subvention de 1 000 \$ au comité de Ringuette de Saint-Laurent inc. en soutien aux activités entourant son 30e anniversaire de fondation

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1142050009 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0605

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140299033 relatif à une subvention au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2014.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'accorder une subvention de 11 500 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour l'année 2014.

Le 7 octobre 2014

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1140299033: 11 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA14 08 0606

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140911008 relatif au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques qui se tiendra du 18 au 25 octobre 2014.

ATTENDU que pour souligner l'événement, le réseau des bibliothèques de Montréal met en place un projet original d'amnistie lié à la lecture et nommé « Lire c'est payant »;

ATTENDU que le projet consiste simplement à permettre aux enfants de 13 ans et moins, de payer leurs amendes en échange de minutes de lecture;

ATTENDU que la proclamation de l'amnistie est un moyen agréable et peu coûteux pour récupérer des documents en retard, encourager certains usagers à fréquenter à nouveau les bibliothèques et promouvoir les services et collections de nos bibliothèques;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques qui se tiendra du 18 au 25 octobre 2014.

ADOPTÉ.

CA14 08 0607

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140818017 relatif à la disposition des résidus de coroplastes en faveur de l'organisme à but non lucratif VertCité.

ATTENDU que VertCité utilisera ces coroplastes pour la réalisation de diverses activités, notamment des ateliers de bricolage écologique, des activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement ainsi que des activités reliées à l'horticulture urbaine, permettant le réemploi de ce matériau voué à l'enfouissement;

ATTENDU que de disposer des résidus de coroplastes à l'organisme VertCité encourage un geste qui a plusieurs retombées telles que la réduction des déchets dans les sites d'enfouissement, la réduction de la pollution, la valorisation des comportements socialement responsables et le bon exemple de pratique du réemploi;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De disposer, à titre gratuit, des résidus de coroplastes en faveur de l'organisme à but non lucratif VertCité.

ADOPTÉ.

CA14 08 0608

Soumis sommaire décisionnel numéro 1142298003 relatif à la disposition du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec).

ATTENDU la résolution numéro CG13 0019 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 16 janvier 2013 et approuvant l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour écoles du Québec (OPEQ) afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017;

Le 7 octobre 2014

ATTENDU que l'arrondissement doit se départir de postes informatiques désuets entreposés à la mairie de l'arrondissement dont la liste est jointe au présent sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non-lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec).

ADOPTÉ.

CA14 08 0609

Soumis sommaire décisionnel numéro 1140344007 relatif à la tenue d'un encaissement public afin de se départir des véhicules et équipements désuets.

ATTENDU le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* conférant aux arrondissements le pouvoir de la disposition des biens mobiliers perdus, volés, non-réclamés ou autrement abandonnés sur le domaine public, des biens mobiliers récupérés lors d'une éviction et non réclamés et des biens mobiliers de la Ville utilisés par l'arrondissement dont ce dernier n'a plus besoin (L.R.Q, chapitre C-24.2);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la tenue d'un encaissement public afin de se départir des véhicules et équipements désuets de l'arrondissement.
- 2.- De retenir les services de la firme Paquette & Associés pour la tenue de l'encaissement, la vente et l'encaissement des revenus.
- 3.- De verser les revenus, moins les dépenses, au poste d'affectation 2430 010000 304711 01301 54390 000000 0000 000000 000000 00000 00000.

ADOPTÉ.

CA14 08 0610

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1143984007).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 août et le 30 septembre 2014, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 30 septembre 2014 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA14 08 0611

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143231010 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Le 7 octobre 2014

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Remise du 2014 PMI Award

Bibliothèque du Boisé

Du 24 au 26 octobre - Phoenix- Arizona

1 482,72 \$

1 482,72 \$

Soirée d'huîtres au profit des fondations

du Cegep de Saint-Laurent et du Musée des maîtres et artisans

Le 24 octobre 2014

580 \$ (table de huit personnes)

580,00 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276009 : 2 062,72 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA14 08 0612

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547119 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 4600, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la hauteur et la localisation d'une enseigne sur socle.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140903);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 4600, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone B10-016 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la hauteur et la localisation d'une enseigne sur socle, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0613

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547120 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 830, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'aménager une brasserie dans un local dont la superficie de plancher est inférieure à la superficie minimale de plancher requise.

ATTENDU qu'à l'item 4. d) du procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140904);

Le 7 octobre 2014

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette dérogation mineure.

ADOPTÉ.

CA14 08 0614

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547121 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6303, chemin Saint-François dans la zone I05-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'aménager deux ouvertures véhiculaires en cour avant à une distance inférieure à 60 m de la ligne de rue.

ATTENDU qu'à l'item 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2014, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20140905);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 septembre 2014 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6303, chemin Saint-François dans la zone I05-026 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'aménager deux ouvertures véhiculaires en cour avant à une distance inférieure à 60 m de la ligne de rue, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de déposer un plan d'aménagement paysager spécifiant la hauteur de la butte et les plantations projetées

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA14 08 0615

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547122 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment de service situé au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 octobre 2014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment de service situé au 3555, boulevard Pitfield dans la zone I02-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de favoriser une pierre d'un seul ton de couleur.

Les murs extérieurs sont recouverts de bloc architectural de couleurs « Blanc élégant » et « Brun ambré clair » dans les types granilex et éclatée de la compagnie Montréal Brique et Pierre, et d'acier de couleur grise de la compagnie Vicwest, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA14 08 0616

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547123 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 3030, boulevard Pitfield dans la zone I05-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140903);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment industriel situé au 3030, boulevard Pitfield dans la zone I05-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à condition de revoir l'enseigne proposée.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierre dans différents tons de beige et grise « Del Mare Barossa » de la compagnie Boral Stone Products; de panneaux métalliques de couleur « Bois cèdre » de la compagnie Mac et Moulures et de panneaux métalliques ondulés de couleur noire et « Grise galvalume » de la compagnie Mac et Moulures, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA14 08 0617

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547124 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 105, boulevard Marcel-Laurin dans la zone B17-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 105, boulevard Marcel-Laurin dans la zone B17-001 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 7 octobre 2014

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux métalliques de couleur « Gris pierre » de la compagnie Vicwest, ou son équivalent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0618

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547125 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1685, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 1685, rue Filion dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique de couleurs similaires à l'existant ainsi que de panneaux métalliques de couleur blanche, tels que l'existant, ou leur équivalent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0619

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547127 aux fins d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale permettant le prolongement du boulevard Alfred-Nobel et l'identification de la zone de conservation (I04-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage), d'exclure de l'obligation du paiement ou de compensation prévue au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels, et de prendre acte de l'engagement du Technoparc Montréal à réaliser les travaux dans la zone de conservation .

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140909);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'opération cadastrale permettant le prolongement du boulevard Alfred-Nobel en créant les lots 4 886 111 à 4 886 116, 5 058 693 à 5 058 695, 5 058 724, 5 291 725 à 5 291 732, 5 299 491, 5 299 492, 5 578 515 à 5 578 517 et 5 290 651 à 5 290 656, l'abattage d'arbres et la construction d'infrastructures, dans la zone I04-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0620

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144547128 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale jumelée située au 645, rue Saint-Aubin dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 10 septembre 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140906);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale jumelée située au 645, rue Saint-Aubin dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA14 08 0621

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1144547066 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'habitation unifamiliale isolée située au 1885, rue Patricia dans la zone H08-063 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6 e.) de la séance tenue le 14 mai 2014, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20140204);

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée au moment de la saisie du numéro de zone, la zone H16-003 devrait plutôt se lire H08-063.

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier le numéro de zone indiqué à la résolution numéro CA14 080399 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 3 juin 2014, afin de régulariser l'erreur de saisie faite au sommaire décisionnel initial et de pouvoir dorénavant y lire le numéro de zone comme étant la zone H08-063.

ADOPTÉ.

CA14 08 0622

Le règlement numéro RCA14-08-1-3 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1143231009).

ATTENDU qu'à la séance spéciale du Conseil d'arrondissement tenue le 29 septembre 2014, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs (CA14 080571);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Le 7 octobre 2014

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-1-3 modifiant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA14 08 0623

Soumis sommaire décisionnel numéro 1144152005 relatif à une ordonnance édictant une ordonnance nécessaire afin de déroger au Règlement sur les tarifs numéro RCA14-08-1 et ses amendements relativement aux frais de l'émission du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080792 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 3 décembre 2013 adoptant le règlement numéro RCA14-08-1 sur les tarifs;

ATTENDU la coupe d'arbres rendue nécessaire pour la réalisation des travaux relatifs au prolongement du boulevard Alfred-Nobel par le Technoparc Montréal.

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édictier l'ordonnance numéro OCA14-08-1 afin de déroger au Règlement sur les tarifs numéro RCA14-08-1 et ses amendements relativement aux frais de l'émission du certificat d'autorisation d'abattage d'arbres.

ADOPTÉ.

CA14 08 0624

Le règlement numéro RCA14-08-7 sur l'occupation du domaine public est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1143231008).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA14-08-7 sur l'occupation du domaine public (CA14 080564);

ATTENDU l'échéance de l'entente entre la Ville de Saint-Laurent et la compagnie Pattison-Québec, en juillet 2014;

ATTENDU les modalités prévues à cette nouvelle entente d'une durée de quinze (15) ans;

ATTENDU l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* relatif à la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU les articles 67 et 671 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA14-08-7 sur l'occupation du domaine public;

Le 7 octobre 2014

- 2.- D'autoriser la signature de l'entente entre Ville de Montréal et Pattison Outdoor Advertising LP relativement à treize (13) structures d'affichages localisées dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0625

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145208001 relatif à l'acceptation de la cession pour fins de parc représentant au moins 10% de la valeur des terrains pour tous permis de lotissement réalisés dans le cadre de l'entente Développement Bois-Franc.

ATTENDU la demande de lotissement pour une opération cadastrale visée par le Règlement numéro 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'arrondissement quant au choix qu'il exercera pour obtenir compensation;

ATTENDU l'article 5.1 de l'entente intervenue avec les promoteurs, lesquels s'engagent à céder l'équivalent d'au moins 10% de la valeur du terrain en superficie dans les limites du projet Développement Bois-Franc;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- d'accepter la cession pour fins de parc représentant au moins 10% de la valeur des terrains pour tous permis de lotissement réalisés dans le cadre du projet Développement Bois-Franc;
- 2.- d'approuver les futures opérations cadastrales concernant les frais de parcs cédés en terrain selon l'entente signée entre les Promoteurs du Développement Bois-Franc et l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA14 08 0626

Soumis sommaire décisionnel numéro 1145208002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot projeté 5 074 219, regroupement des lots 1 163 739, 1 163 740 et 1 163 749, afin de créer un lot à construire.

ATTENDU la demande de permis de construction (3000886586) du propriétaire 161163 Canda inc. (Divco);

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU le lot 5 074 219 a une valeur foncière au rôle de 2015 de 1 514 500 \$;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement au montant de 151 450 \$ représentant 10% de la valeur foncière du lot projeté 5 074 219, constituant le regroupement des lots 1 163 739, 1 163 740 et 1 163 749, afin de créer un lot à construire.

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0627

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950019 relatif à la nomination permanente d'une bibliothécaire à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de bibliothécaire à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Hélène Dieudé de façon permanente au poste de bibliothécaire à la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA14 08 0628

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950016 relatif à la nomination temporaire d'un chef de section adjoint à la Section du Centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction le culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi en avril 2013 pour le comblement temporaire de courte durée du poste de chef de section adjoint à la Section du Centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction le culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU que la structure administrative au Complexe sportif de Saint-Laurent n'est pas encore établie;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer temporairement David Leclerc au poste de chef de section adjoint à la Section du Centre des loisirs et de l'administration à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction le culture, des sports, des loisirs et du développement social pour une durée indéterminée.

ADOPTÉ.

CA14 08 0629

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950021 relatif à la nomination permanente de deux préposées à l'inspection à la Section des inspections de la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement des postes de préposées à l'inspection à la Section des inspections de la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Isabelle Lemelin et Ala Ermurachi de façon permanente aux postes de préposées à l'inspection (postes 60543 et 60544) à la Section des inspections de la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0630

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950020 relatif à la nomination permanente d'un secrétaire - urbanisme et construction à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire - urbanisme et construction à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Shahid Hussain de façon permanente au poste de secrétaire - urbanisme et construction à la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, rétroactivement au 4 octobre 2014, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA14 08 0631

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950018 relatif à la titularisation d'employés cols bleus.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser sept employés cols bleus conformément aux clauses 4.5 a) et 4.6 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De titulariser en date du 1er mars 2014 les employés suivants, sans effet rétroactif, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal :

- Paul-Étienne Bergon et Ludovic Duchesne aux fonctions de préposé à la propreté à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics
- Isabelle Desroches et Éric Varfalvy aux fonctions de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- Georges Sfeir, Hicham Bou Abboud et Manon Picot aux fonctions de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ADOPTÉ.

CA14 08 0632

Soumis sommaire décisionnel numéro 1143950023 relatif à l'organigramme et à la structure organisationnelle de l'arrondissement pour 2015.

ATTENDU la mise à jour de la structure organisationnelle en fonction des décisions budgétaires pour 2015;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'organigramme et la structure organisationnelle de l'arrondissement pour 2015.

ADOPTÉ.

Le 7 octobre 2014

CA14 08 0633

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2014 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA14 08 0634

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 34

Les conseillers Michèle D. Biron et Maurice Cohen remercient les équipes de madame Véronique Doucet, directrice d'arrondissement, pour la préparation du budget 2015.

Le conseiller Francesco Miele remercie également toute l'équipe, ainsi que monsieur Daniel Simon. Il souligne que les sujets sont analysés et étudiés au préalable par le caucus et les directions.

Le conseiller Aref Salem informe l'assemblée des éléments suivants :

- du 27 septembre au 30 novembre 2014, la vidéoprojection *L'étincelle* sera projetée sur la façade de la Bibliothèque du Boisé
- 8 octobre : parc Hartenstein en couleurs, de 13 h à 17 h
- 19 octobre : collecte des résidus domestiques dangereux aux ateliers municipaux
- 25 octobre : distribution de compost aux ateliers municipaux
- 26 octobre : changement d'heure / changement de pile dans les avertisseurs de fumée

CA14 08 0635

Deuxième période de questions du public, à 21 h 39

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Guy Dallaire, du 3935, rue John-Leeman :

- Il habite le domaine Leduc depuis quatre ans. La rue n'est pas terminée (trottoirs, éclairage, panneaux des noms de rues, d'arrêt).
- Ce n'est pas sécuritaire pour les enfants.

CA14 08 0636

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 44.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
